

Paris, le 24 février 2005

## MISE EN PLACE DU COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN SANOFI-AVENTIS

Sanofi-aventis entend poursuivre et renforcer le dialogue social européen pratiqué antérieurement par chacun des deux Groupes.

L'accord sur la mise en place du Comité d'Entreprise Européen sanofi-aventis a été conclu le 24 février 2005 entre la Direction et le Groupe Spécial de Négociation (GSN) composé de 33 représentants du personnel (16 pays) et les deux fédérations syndicales européennes « Fédération Européenne des Syndicats des Mines, de la Chimie et de l'Energie » (EMCEF) et « Fédération Européenne des Cadres de la Chimie et des Industries Annexes » (FECCIA).

L'accord s'applique à l'ensemble du personnel des sociétés situées dans l'Union Européenne et dans l'Espace Economique Européen, dans lesquelles sanofi-aventis détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital. Le périmètre du Comité d'Entreprise Européen est étendu aux pays candidats à l'entrée dans l'Union Européenne : Bulgarie, Croatie, Roumanie ; la Turquie entrera dans le périmètre du Comité, 4 ans avant son adhésion à l'Union Européenne.

Le Comité d'Entreprise Européen a pour mission de garantir, en temps utile, l'information et la consultation des salariés sur les orientations stratégiques du Groupe, sur les questions ou perspectives économiques, financières et sociales qui, en raison de leur importance et de leurs incidences transnationales, nécessitent d'être traitées au niveau européen. La compétence du Comité d'Entreprise Européen s'applique aux questions qui concernent, soit l'ensemble du Groupe dans sa dimension communautaire, soit au moins deux sociétés ou établissements du Groupe situés dans des états membres différents, soit une société ou un établissement d'un état membre lorsqu'il y a des répercussions sur un ou plusieurs autres états membres. Cet échange de vues se déroule le plus tôt possible afin de pouvoir intégrer les remarques ou propositions du Comité d'Entreprise Européen dans le processus de décision.

Ce Comité comprend 40 membres ou observateurs, désignés pour une durée de quatre ans. Présidé par Jean-François DEHECQ, le Comité d'Entreprise Européen se réunit deux fois par an.

Le Comité est doté d'un Bureau de 9 membres (un secrétaire, deux secrétaires adjoints et six représentants issus d'au moins quatre pays différents). Il exerce une mission permanente de liaison avec la Direction et assure la coordination avec les représentants au Comité d'Entreprise Européen.

Enfin, l'accord prévoit que le Comité d'Entreprise Européen élit, parmi ses membres, cinq représentants du personnel qui siègeront, avec voix consultative, au conseil d'administration de la société sanofi-aventis. Ces représentants sont issus d'au moins trois pays différents et devront appartenir à une organisation syndicale adhérente à l'EMCEF ou à la FECCIA.

A propos de sanofi-aventis :

Sanofi-aventis est le 3ème groupe pharmaceutique mondial et le numéro 1 en Europe. Sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : cardiovasculaire, thrombose, oncologie, diabète, système nerveux central, médecine interne et vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).